

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 034-2022

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Procurations : 4

Nombre de votants : 16

Votes

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

20 septembre 2022,

Affichée et publiée le :

20 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : M.KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Mmes EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

Madame DUBRUNQUEZ arrivée à 20h15, prend part aux votes.

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mme FONTAINE B

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

M.LAQUEUE qui donne pouvoir à M.DENIS

M.MAQUIN qui donne pouvoir à M.GOURNET

Absents : Mme TOUROLLE, M.BRIZION

Absent excusé : M.KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mr DENIS

Le procès-verbal de séance du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Objet : Cadeau de naissance à un enfant né sur la commune.

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'un enfant est né sur la commune de Sault les Rethel le 25 juillet 2022.

Il précise que la famille est domiciliée à Lucquy et que la maman a été contrainte d'accoucher dans l'urgence.

Il ajoute, que, au regard du caractère exceptionnel de cette naissance, il propose aux membres du conseil de marquer l'évènement en octroyant à cet enfant un bon d'achat de 100 euros (cent euros) dans un magasin spécialisé (puériculture, jouets).

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 26 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à octroyer à cet enfant un bon d'une valeur de 100.00€ (cent euros) à imputer sur le compte 6232.

Le secrétaire de séance, Anthony DENIS



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 28 septembre 2022

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 28 septembre 2022

de la publication le 28 septembre 2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 28 septembre 2022